



À l'attention de tous les membres du Club Air Modéliste

**En plus des règles émises par M. de la Durantaye,
voici les règles qui s'appliquent à tous les membres qui entre
sur notre site pour pratiquer leurs activités**

- 1. Seuls les membres du Club Air Modéliste sont autorisés à l'intérieur de la barrière jusqu'à nouvel ordre des autorités compétentes ;**
- 2. Le Club n'aura pas de toilette sur le site ni de poubelles et chaises, les membres devront avoir leur chaise et devront ramener leurs déchets chez eux ;**
- 3. Les membres devront avoir un contenant de nettoyage avec eux pour désinfecter ce qu'ils toucheront ;**
- 4. Le Club mettra aussi à la disposition des membres une bouteille de désinfectant au cas où un membre aurait oublié d'apporter la sienne ;**
- 5. Aires de pilotage : tous les pilotes doivent être à 2 mètres les uns des autres ;**
- 6. Le camping sera interdit sur le site jusqu'à ce que la santé publique l'autorise ;**
- 7. Les activités qui se déroulent à l'extérieur sont permises dans les lieux publics (incluant les cours, entraînements et activités guidées), pratiquées seul, ou avec les occupants d'une même résidence ou en groupe limité à 8 personnes de résidences différentes ;**

Afin de respecter cette règle, notre site sera divisé en trois (3) sections :

Section 1 : Aire des pilotes longeant la piste "Est-Ouest"

Section 2 : Aire des pilotes longeant la piste "Nord-Sud"

Section 3 : Aire des pilotes de multi-rotors et d'hélicoptère

De cette façon, nous pourrions avoir trois (3) groupes de 8 personnes maximum en simultané.

- 8. Les activités qui se déroulent à l'extérieur sont permises dans les lieux publics (incluant les cours, entraînements et activités guidées), pratiquées seul, ou avec les occupants d'une même résidence ou en groupe limité à 8 personnes de résidences différentes.**
- 9. Si un membre ne se conforme pas aux règles, il sera expulsé du terrain et des sanctions pourront lui être imposées**

La Direction